

6^{ème} Conférence Africaine sur la Population
Population Africaine : Passé, Présent et Futur
Ouagadougou Burkina-Faso du 5 au 9 décembre 2011

Accès des femmes sur le marché du travail au Congo Brazzaville : contraintes et perspectives

Par

Eric Mbalamona

**Centre d'Etudes et de Recherche sur les Analyses et les Politiques Economiques
(CERAPE)**

B.P : 15031 Brazzaville Congo

E-mail : ericmbalamona@yahoo.fr

cerape_congo@yahoo.fr

Résumé

Les inégalités entre sexes demeurent une préoccupation sur le marché du travail en Afrique, même si l'on note des variations d'un pays à l'autre (Saba 2010). Le Congo-Brazzaville, a une population en majorité féminine, (52 %). Les conditions de vie sont de plus en plus précaires avec plus de 50,7 % de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. On note une féminisation croissante du travail informel (Ngouari 2005). L'objectif de cette communication est de déterminer les facteurs qui font obstacle à l'emploi des femmes. Elle répond aux questions suivantes : Quels sont les principaux facteurs qui empêchent l'accès des femmes à l'emploi ? Quelle politique est-il possible de mener pour apporter des solutions au problème de l'emploi des femmes ? La méthodologie s'est basée sur l'exploitation des données du BIT, de la Banque mondiale (2010) sur l'étude portant sur le marché de l'emploi au Congo-Brazzaville.

Mots clés : Accès, femmes, marché, travail, contraintes, perspectives, Congo

Introduction

La République du Congo est un pays de l’Afrique centrale, faiblement peuplé (sa population est estimée à 3,9 millions d’habitants), et considéré comme un pays potentiellement riche. Sa dotation en ressources naturelles fait de ce pays un des principaux exportateurs de pétrole et de bois en Afrique Subsaharienne. Cependant, le Congo est un pays lourdement endetté et le gouvernement vient de bénéficier de l’initiative de la Banque Mondiale en faveur des pays pauvres très endettés. Ce qui fait que sa dette a été quasiment réduite (République du Congo, 2008).

La situation sociale au Congo-Brazzaville présente des aspects contrastés selon les secteurs. En effet, le Congo est caractérisé par un fort taux de scolarisation (84,2%) et d’un fort taux d’alphabétisation des adultes dont 78% pour les femmes et 90% pour les hommes. Cependant la population congolaise est caractérisée par une espérance de vie à la naissance de 52 ans, un indice synthétique de fécondité égal à 6,3 enfants par femme et un taux d’accroissement élevé. En 2001, ce taux était estimé à 3,1% en moyenne ; ce qui correspond à un doublement de la population tous les 25 ans, en raison de la forte natalité observée au Congo (44%).

Cette population est essentiellement jeune : 45% ont moins de 15 ans et les femmes en âge de procréer représentent environ 20%.

Les indicateurs suivants témoignent de la situation déplorable du Congo :

Population.....	3 900 000 hab
Indice synthétique de fécondité.....	4,8%
Taux de mortalité maternelle.....	781‰
Taux de mortalité infantile.....	75‰
Taux de mortalité infanto-juvénile.....	117‰

Le taux de mortalité reste élevé ; il était estimé à 14,3 décès pour mille habitants en 1999. La mortalité infanto-juvénile demeure importante, 131 pour mille en 2000, et 117 pour mille naissances vivantes en 2005 (Enquête Démographique Santé, 2005 et estimations Enquête sur la Consommation des Ménages, 2004).

Le taux d’informalité élevé, dépassant les 80% témoigne du poids important et croissant du secteur informel dans l’économie congolaise, secteur qui malheureusement crée souvent des emplois individuels et précaires (H. Diata, 1994).

Le travail et les femmes

Au Congo les femmes sont plus nombreuses (52%) que les hommes (48%). Cependant, la participation des femmes à l’emploi salarié demeure dans des proportions plus faibles que celles des hommes. En 2003, les femmes représentaient 33% des fonctionnaires dans la fonction publique. La plupart d’entre elles se retrouvent dans l’enseignement, l’administration générale, la santé publique, le service social. Seules 13,9 % des femmes occupent des postes d’encadrement dans la Fonction Publique contre 38,5 % pour les hommes (République du Congo, 2004).

Les activités, dans le monde rural, sont en général axées, pour les hommes, sur la chasse, la pêche et l'artisanat. Ces activités leur permettent de s'assurer un petit revenu journalier. Quant aux femmes, leurs activités sont axées sur l'agriculture vivrière, et, très souvent, elles préparent la farine de manioc qui sera transformée en chikwangue (Appolinaire Attant Ngouari, 2005).

Intérêt

La femme est souvent reléguée au second rang dans la société en général et sur le marché du travail en particulier. Aussi cette étude se propose-t-elle, premièrement de déceler les raisons de la faible présence des femmes dans le milieu du travail et surtout dans les postes à responsabilité. Et deuxièmement, il est intéressant de saisir le rôle de la femme dans le développement, ainsi que ses possibilités d'insertion sociale. Puis, de voir dans quelle mesure peut-on favoriser une bonne représentativité de la femme sur le marché du travail.

Objectifs

L'objectif de cette communication est de montrer les barrières ou les contraintes à l'entrée de la femme sur le marché du travail.

Les objectifs spécifiques de cette étude sont : d'analyser le marché du travail au Congo ; de répertorier les déterminants de la difficulté d'accès des femmes sur le marché du travail ; d'analyser les perspectives des femmes sur le marché du travail et de suggérer des stratégies pour réduire les écarts entre hommes et femmes en matière d'emploi.

Problématique

La problématique de cette étude tourne autour de trois questions de recherche suivantes :

Quelles sont les contraintes de l'accès des femmes au marché du travail ?

Quelles sont les perspectives des femmes en matière d'emploi au Congo ?

Quelle politique mettre en place pour réduire les écarts entre hommes et femmes ?

Méthodologie

Pour analyser les contraintes de l'accès des femmes au marché du travail, il sera utilisé l'indice de l'inégalité de genre du PNUD. L'indice d'inégalités de genre (IIG) est un indice composite mesurant le déficit de progrès dans trois dimensions du développement humain : santé de la reproduction, autonomisation, et marché de l'emploi, résultant d'inégalités de genre.

Les données de cette étude proviennent des documents du PNUD, du BIT, de la Banque Mondiale, du BRDH, du CNSEE, du Ministère de la Fonction Publique, des Réformes Administratives et de la Promotion de la Femme.

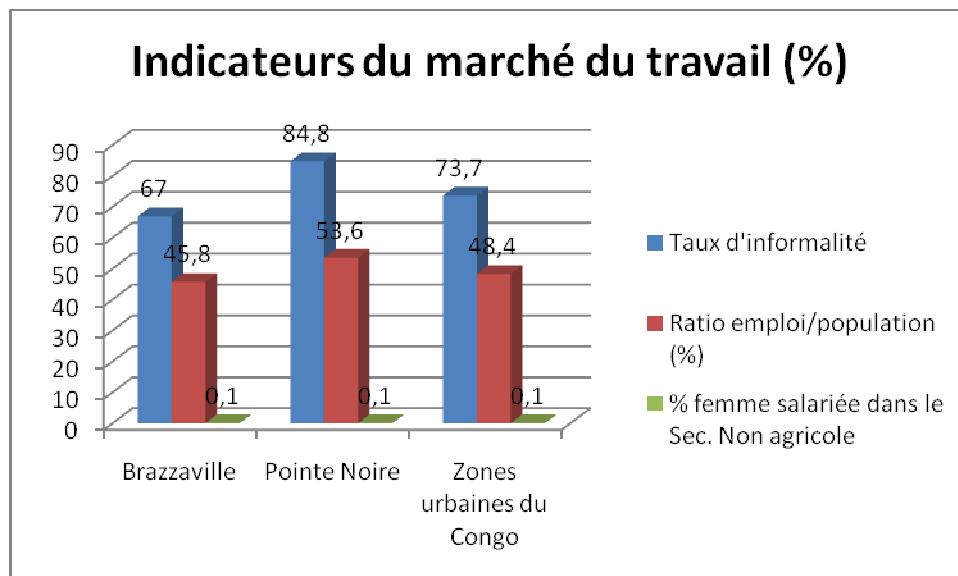
La démarche de cette étude est la suivante : dans un premier point, il est question du marché du travail au Congo. Le deuxième point aborde les contraintes de l'accès des femmes au marché du travail. Dans le troisième point, il est question des acquis des femmes pour le développement du marché du travail. Puis, le quatrième point aborde les perspectives des femmes sur le marché du travail

1. le marché du travail au Congo

1.1. L'offre et demande d'emploi

Le secteur de l'emploi au Congo est marqué par une crise, caractéristique de la tension qui prévaut sur le marché du travail du fait du désajustement persistant entre les offres et les demandes d'emploi. Le chômage qui est le principal indicateur de cette tension a évolué de manière croissante depuis quelques années (13,1% en 1974 et 19,4% en 2005). Le chômage est plus marqué dans les centres urbains selon l'étude ECOM (30,2% d'actifs). Ce taux augmente avec l'exode des populations rurales vers les centres urbains. En effet, les 2/3 de la population du Congo vivent dans les deux principales villes du pays. Ce qui conduit à une forte urbanisation du pays et devient une contrainte pour l'emploi. Le chômage frappe plus les femmes (20,5%) que les hommes (18,2%) mais concerne de façon générale essentiellement la jeunesse car, près de la moitié de cette couche des actifs congolais est sans emploi. Cela traduit également assez bien le déséquilibre entre l'offre et la demande. En effet, ce taux de chômage élevé montre que la demande d'emploi est largement supérieure à l'offre d'emploi au Congo

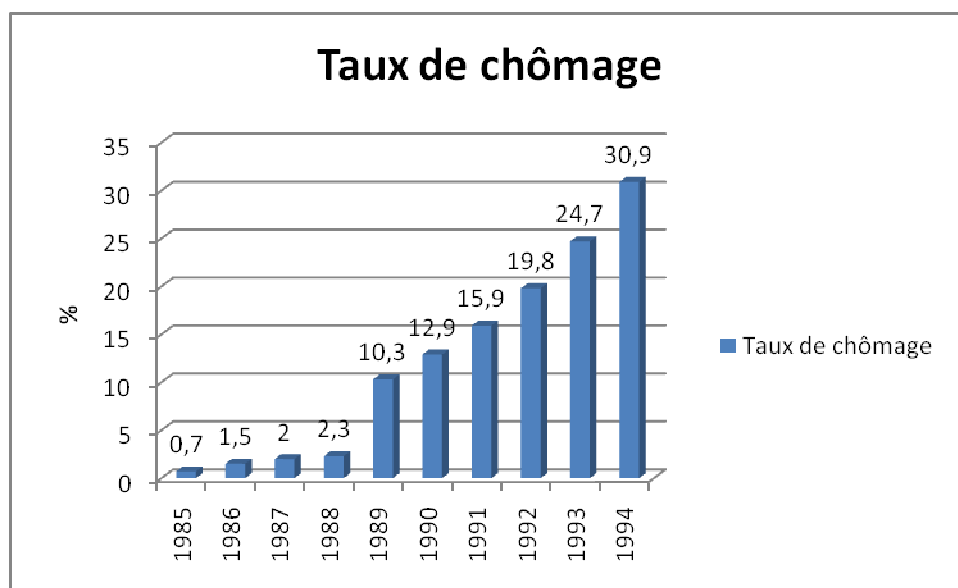
Graphique 1 : Indicateurs du marché du travail



Sources : Données du CNSEE 2011

D'après ce graphique, le ratio emploi/population est de 48,4% dans les zones urbaines du Congo. Cela montre que beaucoup de Congolais sont au chômage. En effet, la situation actuelle de l'emploi se caractérise par le nombre croissant d'actifs au chômage, ce qui traduit les capacités limitées du marché du travail à offrir des emplois en nombre suffisant. Une analyse de la démographie de l'emploi au Congo, permet de dresser un profil de l'emploi et de montrer les facteurs explicatifs du rétrécissement du marché du travail et de l'évolution du chômage des jeunes.

Graphique 2 : Taux de chômage au Congo de 1985 à 1994



Source : Données de CNSEE 1996

Ce graphique montre que le marché du travail au Congo est caractérisé, d'année en année, par une forte disproportion entre l'augmentation de la population active et les emplois productifs disponibles, ce qui se traduit par un taux de chômage élevé, atteignant jusqu'à 30,9% en 1994. La situation actuelle est probablement plus grave mais aucune étude ne permet d'indiquer un chiffre reflétant le niveau effectif du chômage au Congo. Pour le BIT, est au chômage une personne active, sans activité, à la recherche d'un emploi et qui n'en trouve pas. Pour l'année 1994 où le taux de chômage est estimé à 30,9%, il est possible de construire les indicateurs du chômage des jeunes.

Tableau 1 : Indicateurs du chômage des jeunes en 1994

(1) Taux de chômage des jeunes	(2) Proportion des jeunes au chômage	(3) Proportion des chômeurs jeunes dans la population jeune
43,2%	78,32%	20,85%

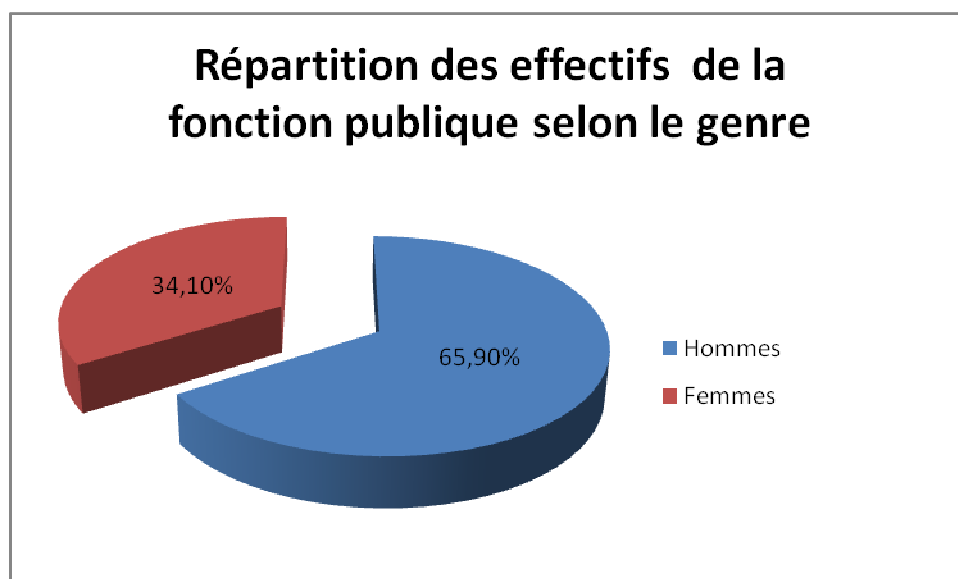
Source : Calculs effectués à partir des données du Centre français du commerce extérieur (Un marché : le Congo, Paris, 1996)

Ce tableau montre que beaucoup de jeunes tant garçons que filles sont au chômage. En effet, la proportion des jeunes au chômage est de 78,32%.

1.2. La répartition de l'emploi entre hommes et femmes

Par ailleurs, la répartition de l'emploi entre hommes et femmes permet de saisir aussi bien le rôle de la femme dans le développement que ses possibilités d'insertion sociale. Compte tenu des limitations qu'impose la disponibilité des données, une analyse pertinente peut tout de même y être menée à partir des effectifs de la fonction publique qui a la plus grosse part de l'emploi du secteur moderne.

Graphique 3 : Répartition des effectifs de la fonction publique selon le genre en 1994



Source : Données du Ministère de la Fonction Publique, des Réformes Administratives et de la Promotion de la Femme 1999

Ce graphique fait apparaître une participation des femmes à l'emploi salarié dans des proportions plus faibles que celles des hommes. Etant donné que les femmes sont plus nombreuses que les hommes, selon les résultats des recensements de 1974 et 1984. Cependant les femmes sont plus nombreuses dans les activités du secteur informel, notamment agricoles et les activités ménagères. Les raisons de cette situation seraient à rechercher d'une part dans les spécificités sociologiques du continent africain et, d'autre part dans les disparités qui existent entre les hommes et les femmes en matière d'éducation et de formation qui sont des facteurs discriminants pour l'accès à l'emploi salarié. L'enquête sur la participation de la femme au développement (2002) réalisée par la Direction Générale de la promotion de la Femme corrobore d'ailleurs ce dernier point comme le montrent les données du tableau suivant.

Tableau 2 : Répartition de 2786 femmes selon le statut dans l'emploi et le niveau d'instruction

	Femmes salariées		Femmes indépendantes		Ménagères	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Sans instruction	5	0,4	85	9,1	80	11,4
Primaire	26	2,3	136	14,5	130	18,6
Collège	326	28,4	466	49,7	313	44,7
Lycée	529	46,1	187	19,9	147	21,0
Supérieur	262	22,8	64	6,8	30	4,3
Total	1148	100	938	100	700	100

Source : Direction Générale de la promotion de la femme, Enquête sur la participation de la femme congolaise au développement, Brazzaville 2002

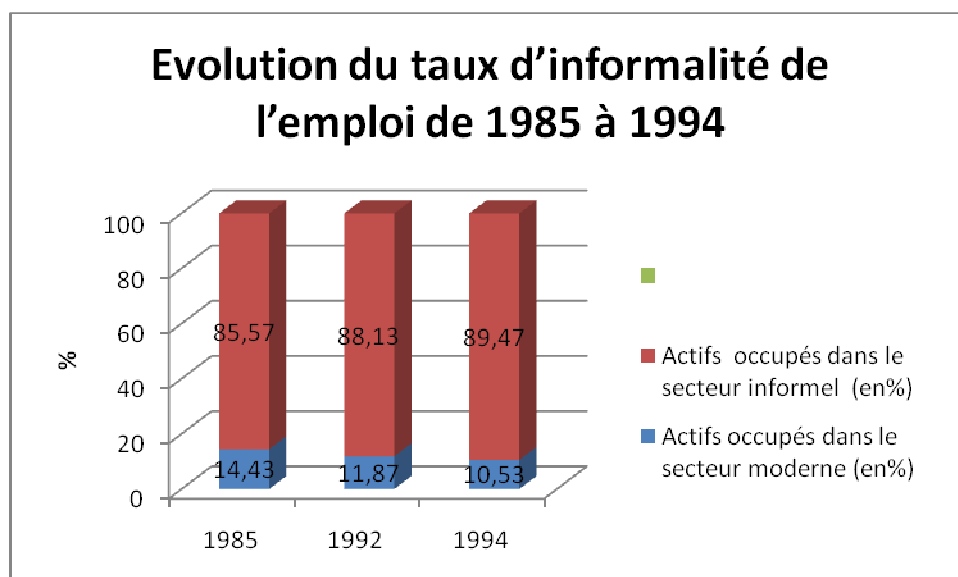
Ce tableau montre que la majorité des femmes qui travaillent sont des femmes instruites. En effet 68,9% des femmes salariées ont un niveau du lycée et du supérieur. En ce qui concerne les femmes indépendantes, cette enquête a montré que 69,6% ont un niveau du collège et du lycée. A propos des femmes ménagères, l'enquête a montré que 65,7% ont un niveau du lycée et du collège, mais 30% d'entre elles ont un niveau primaire ou sans instruction.

1.3. Type de travail

1.3.1. Le secteur informel

En matière de création d'emploi au Congo et pour avoir une idée du profil de l'emploi dans ce secteur, il est utile d'analyser le taux d'informalité de l'emploi.

Graphique 4 : Evolution du taux d'informalité de l'emploi de 1985 à 1994



Sources : Données du CNSEE, Rapport Social du Congo (1996) et cadre Macroéconomique (1999, 2000)

La lecture de ce graphique fait ressortir un fait majeur caractéristique de l'économie congolaise et de la situation de l'emploi. En effet, le taux d'informalité élevé, dépassant les 80% témoigne du poids important et croissant du secteur informel dans l'économie et dans la création d'emplois. Toutefois, quoi que contribuant substantiellement à la création d'emplois, le secteur informel au Congo n'a pas de réelles capacités de multiplier les emplois (BIT 1994). En effet, l'essentiel des activités du secteur informel sont menées dans le cadre des micro-entreprises individuelles au capital souvent modeste et donc loin de constituer la base d'un développement capitaliste. Ce qui laisse penser que les emplois qui y sont créés (notamment les emplois salariés) sont des emplois précaires, donc relevant d'une dynamique de survie (République du Congo et PNUD 2005).

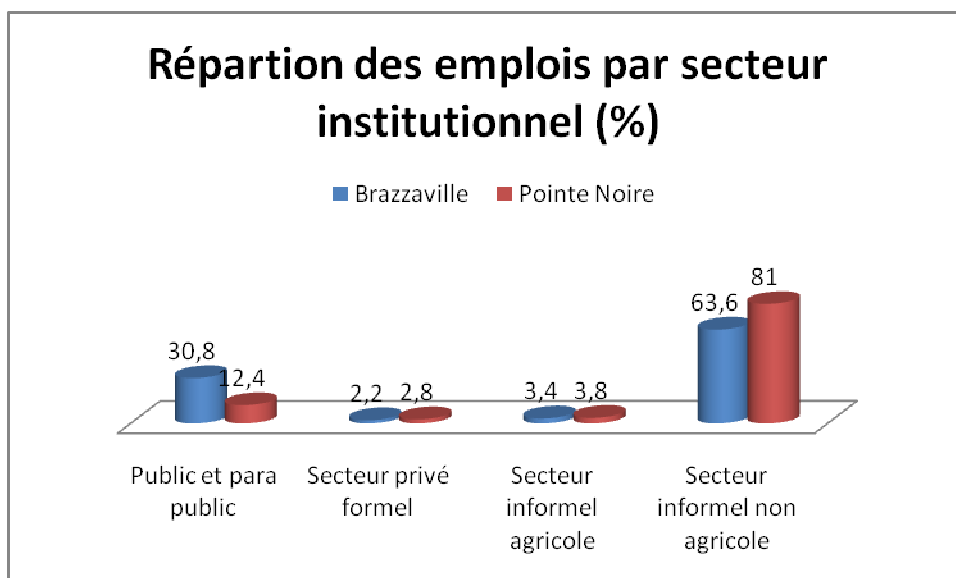
Le secteur informel au Congo-Brazzaville a toujours occupé une place non négligeable dans l'activité économique du pays. Cependant, il n'en demeure pas moins vrai que l'intérêt des pouvoirs publics pour ce secteur est relativement récent. Par ailleurs, dans une étude sur le cas du Congo-Brazzaville, Gaufryau et Maldonado (2001) abordent l'économie informelle

sous l'angle macroéconomique au regard de la géographie de l'emploi. Le secteur informel se caractérise par la diversité des activités et des métiers exercés. Les données fournies en 1990 s'inscrivent dans le prolongement des tendances observées durant les années 1984 et suivantes, en ce sens que les activités informelles agricoles, quel que soit le milieu, urbain et rural confondus, avec 317 920 emplois, représentent 74% des emplois du secteur informel contre seulement 111 378 (26%) en ce qui concerne les emplois informels non agricoles. Comme cela est souvent le cas dans bon nombre de pays en développement en Afrique francophone, on trouve, dans le cas du Congo- Brazzaville, une féminisation croissante du travail informel. Cette situation peut trouver son explication dans le rôle social et éducatif essentiel de la femme et sa capacité de générer des revenus, même en contexte de précarité.

Dans le cas du Congo-Brazzaville, notons que les activités informelles sont en grande partie du domaine des non-congolais : Congolais de la RDC (55 % environ); Centrafricains (12 %); Angolais (10 %); Maliens (10 %); Sénégalais (10 %); Béninois (10 %). Ces groupes de non-congolais sont concentrés dans quelques grands groupes professionnels et exercent des activités dont ils détiennent parfois le monopole.

C'est le cas des blanchisseurs et tailleurs de la RDC, de petits commerçants sénégalais et maliens, de pêcheurs béninois. Notons aussi la présence massive, ces dernières années, des non-congolais mauritaniens et libanais qui ont aussi beaucoup d'activités dans le commerce au détail, par extension très lié au secteur informel. En milieu urbain, il faut le souligner, les activités des hommes sont axées sur l'artisanat, le commerce ambulante, de petits kiosques, la boulangerie artisanale, la réparation d'automobiles, la couture, la vulcanisation, la menuiserie, la fabrication de savon, la fabrication d'ustensiles de cuisine. Celles des femmes sont beaucoup plus axées sur la restauration rapide, la préparation de beignets qu'elles vendent devant leur parcelle, dans le petit commerce de produits vivriers et maraîchers.

Graphique 5 : Répartition des emplois par secteur institutionnel



Sources : Données du CNSEE 2011

Ce graphique montre que la majorité des Congolais travaillent dans le secteur informel. En effet, 67% des travailleurs à Brazzaville et 84,8% des travailleurs à Pointe-Noire sont dans le

secteur informel, contre 33% des travailleurs à Brazzaville et 15,2% à Pointe-Noire qui évoluent dans le secteur formel.

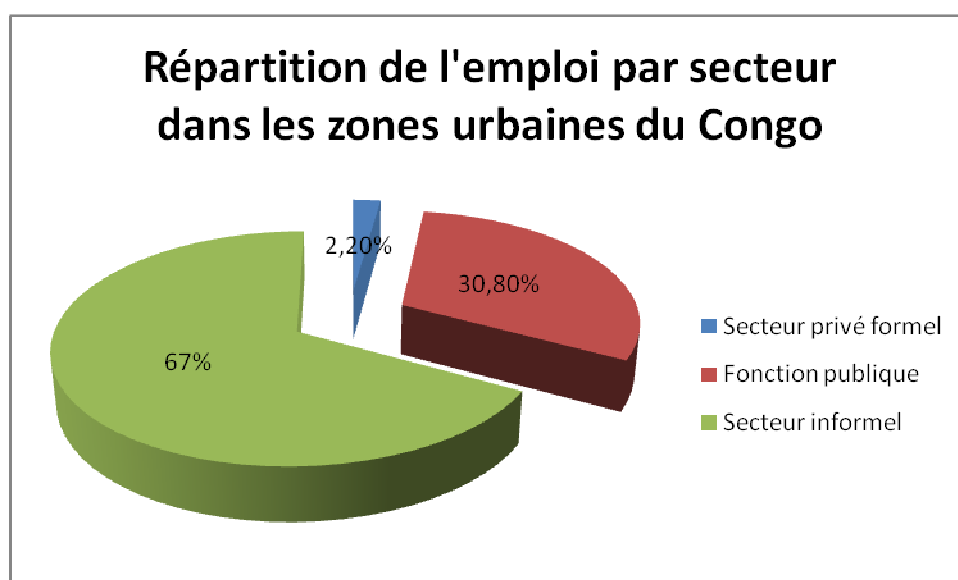
Soulignons une particularité de la répartition territoriale de la population congolaise : le taux d'urbanisation au Congo-Brazzaville est l'un des plus élevés, avec 2/3 de la population dans les zones urbaines. Cette situation fait dire que les zones rurales sont très sous-peuplées. Les activités, dans le monde rural, sont en général axées, pour les hommes, sur la chasse, la pêche et l'artisanat, la vente des fruits. Ces activités leur permettent de s'assurer un petit revenu journalier. Quant aux femmes, leurs activités sont axées sur l'agriculture vivrière, et, très souvent, elles préparent la farine de manioc qui sera transformée en chikwangue. Dans la partie sud du pays, ces produits sont souvent commercialisés au passage des trains voyageurs entre Brazzaville et Pointe-Noire, ce qui génère suffisamment de revenus aux populations rurales, notamment celles qui vivent près du chemin de fer (Appolinaire Attant Ngouari, 2005).

1.3.2. Le secteur formel

La proportion des femmes qui travaillent ou qui sont à la recherche d'un emploi, dans le monde, progresse faiblement : de 55 % des femmes en âge de travailler en 1995 à 57 % en 2004 (les hommes, qui sont beaucoup nombreux à travailler, voient leur taux d'activité diminuer, dans le même temps, de 83 % à 81 %). La proportion de main-d'œuvre féminine disponible est très faible en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, des régions dominées par l'islam, avec 32 % en 2004, contre 71 % en Amérique du Nord. Il reste assez élevé en Afrique subsaharienne malgré une baisse de deux points (63 %, contre 65 % en 1995) due notamment aux problèmes de santé maternelle et de conflits.

La main-d'œuvre se répartit ensuite entre population effectivement occupée (taux d'emploi) et population au chômage. Les différences sont, là aussi, très significatives d'une région à l'autre. Dernier éclairage, le rapport du BIT nous apprend que c'est en Asie du Sud que les femmes qui travaillent sans être rémunérées sont les plus nombreuses (60 %). En Afrique subsaharienne, on trouve la proportion la plus importante de femmes travaillant pour leur propre compte (39 %), quatre fois plus que dans les pays développés. Elles exercent le plus souvent dans l'agriculture et le commerce de détail (Samir Gharbi, 2007).

Graphique 6 : Répartition de l'emploi par secteur dans les zones urbaines du Congo



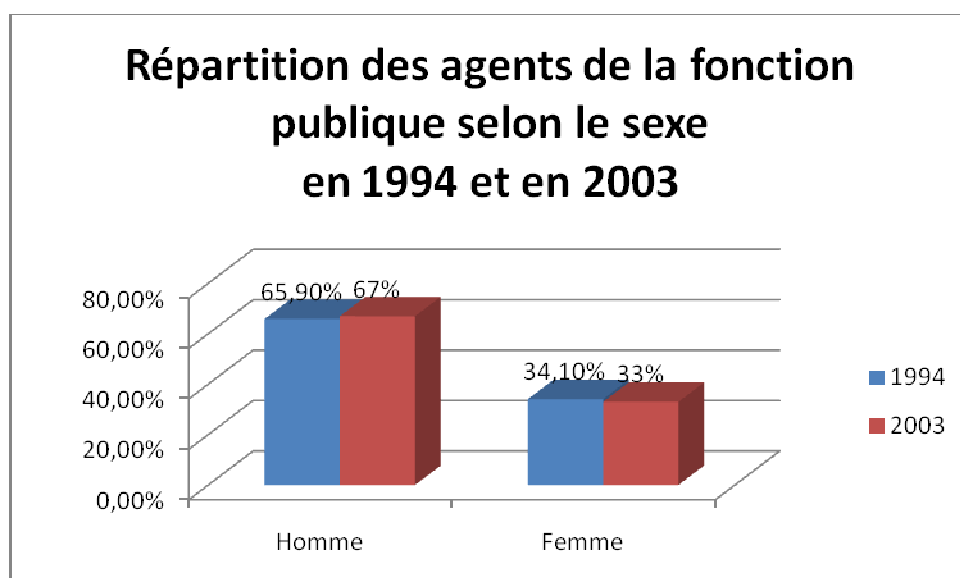
Source : Sources : Données du CNSEE 2011

Ce graphique montre que le secteur formel ne représente que 33% des emplois en république du Congo, contre 67% dans le secteur informel.

Répartition par sexe

La majorité des femmes, au Congo, exercent dans l'agriculture et le secteur informel urbain où leurs activités se concentrent dans le petit commerce, la restauration, l'artisanat, la couture et le maraîchage. Cependant, en 2003, on comptait 18 414 femmes dans la fonction publique, soit 33% des fonctionnaires dont la plupart se retrouvent dans l'enseignement, l'administration générale, la santé publique le service social. Très peu de femmes occupent des postes d'encadrement dans la Fonction Publique (13,9 %, contre 38,5 % pour les hommes).

Graphique 7 : Répartition des agents de la fonction publique selon la catégorie et le sexe en 2003



Source : Données de République du Congo, 2004

Ce graphique montre que l'inégale répartition des agents selon le genre n'a pas changé avec le temps, au contraire les écarts se sont même aggravés de 1994 à 2003. En effet, le pourcentage des femmes dans la fonction publique est passé de 34,10% à 33% de 1994 à 2003.

Quant à l'exercice du pouvoir, la présence des femmes est illustrée en 2002 de la manière suivante : 15% au Sénat, 9,3% à l'Assemblée Nationale, 14,3% au gouvernement, 33,3 % au Conseil Economique et Social, 11,1% à la Cour Constitutionnelle, 15,8% à la Cour Suprême, 27,3% à la Haute Cour de Justice, 10,5% des Maires d'arrondissements. Par contre, il n'y avait aucune femme Maire de commune, Préfet, Sous- Préfet ou Président de Conseil Communal en 2002.

2. Les contraintes à l'accès des femmes sur le marché du travail

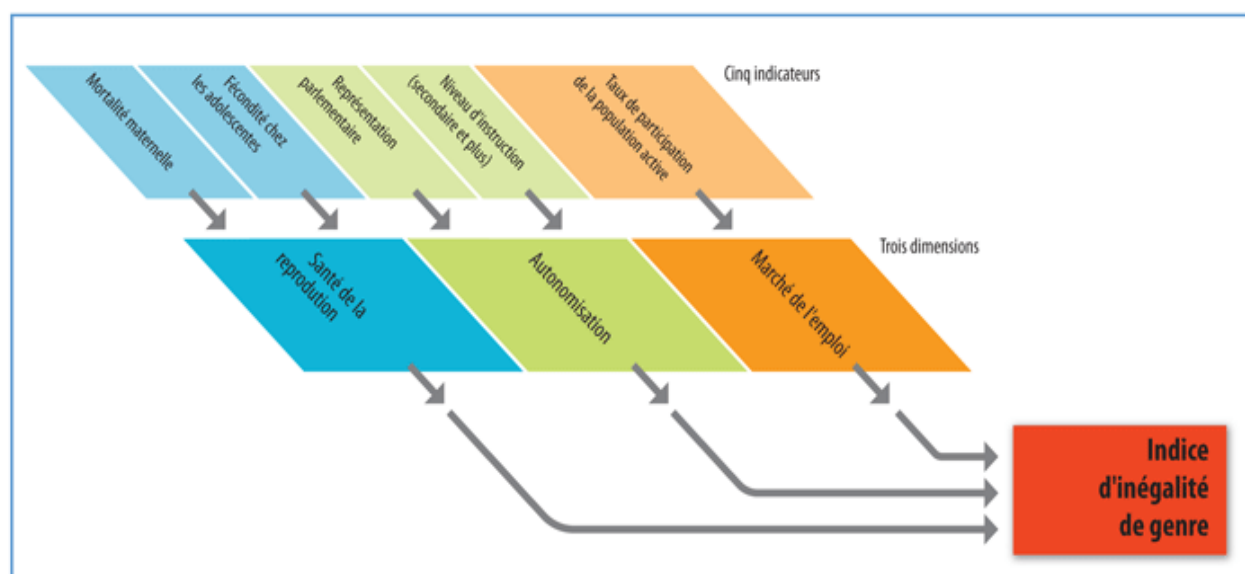
2.1. L'Indice d'inégalités de genre (IIG)

L'indice d'inégalités de genre (IIG) est un indice composite mesurant le déficit de progrès dans trois dimensions du développement humain : santé de la reproduction, autonomisation, et marché de l'emploi, résultant d'inégalités de genre. Les désavantages que subissent les filles et les femmes constituent une source majeure d'inégalité. Trop souvent, elles souffrent de discrimination en matière de santé, d'éducation et sur le marché du travail, avec des répercussions négatives sur leurs libertés. Le Rapport 2010 du PNUD introduit une nouvelle mesure de ces inégalités, construite sur le même modèle que l'IDH et l'IDHI, pour mieux exposer les différences dans la distribution des progrès entre hommes et femmes.

Graphique 8 : Composantes de l'indice d'inégalité de genre

Composantes de l'indice d'inégalité de genre

L'indice d'inégalité de genre (IIG) : trois dimensions et cinq indicateurs



Note : La taille des parallélogrammes exprime la pondération relative de chaque indicateur et dimension.

Source : BRDH.

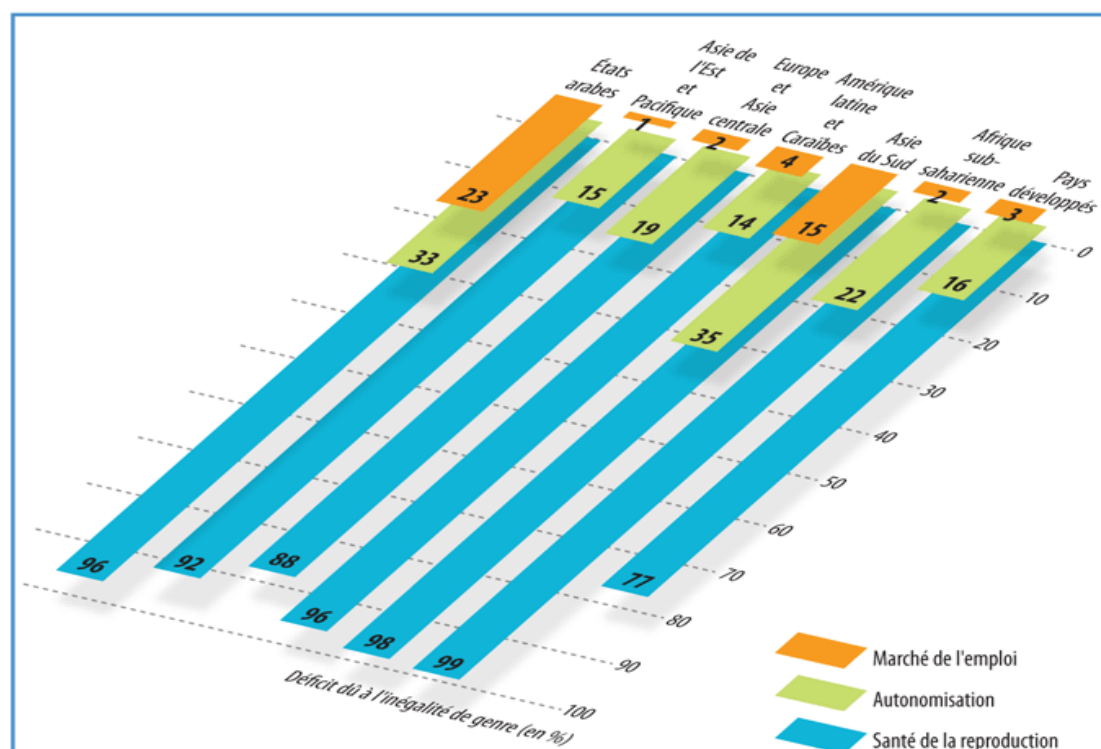
Le PNUD s'est doté de nouveaux indices pour tenir compte des inégalités (IDHI), des multiples facteurs de pauvreté des ménages (indice de pauvreté multidimensionnelle, IPM), et des inégalités de genre (IIG).

L'indice d'inégalité de genre révèle les discriminations faites aux filles et aux femmes, touchant la reproduction, l'autonomisation, et l'accès au marché du travail. Selon le Rapport 2010 publié début novembre, la Norvège est le pays au développement humain le plus élevé, juste devant l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les Etats-Unis.

L'inégalité de genre varie énormément d'un pays à l'autre, les déficits dus à l'inégalité de genre (qui ne sont pas directement comparables aux déficits totaux d'inégalité car des variables différentes sont utilisées) s'échelonnant de 17 à 85 pour cent.

Graphique 9 : Déficients dus à l'inégalité du genre

Tendances régionales pour les déficits dus à l'inégalité de genre



Source : calculs du BRDH à partir de sa base de données

La santé de la reproduction est le facteur qui contribue le plus à l'inégalité de genre avec un déficit dû à l'inégalité le plus élevé en Afrique subsaharienne de 99%, tandis que le déficit à l'autonomisation est de 22% et celui de l'emploi est de 2%. Pour le cas du Congo, a propos de l'emploi, il a été montré que le pourcentage des femmes à la fonction publique est de l'ordre de 33% des femmes contre 67% des hommes en 2003. Par contre, on observe une tendance à la féminisation des emplois dans le secteur informel, des emplois qui sont pour la plupart précaires.

Composition de l'IIG du Congo en 2010

Indicateur	Valeur	Note
Taux de mortalité maternelle (le nombre de décès chez les mères pour 100000 naissances vivantes)	740	¹
Population ayant au moins une éducation secondaire, rapport femme/homme	0,899	
Taux de fécondité, chez les adolescentes (femmes âgées de 15 à 19 ans) (le nombre de naissances pour 1 000 femmes âgées de 15 à 19 ans)	112,8	
Taux d'activité de la population active (Ratio femmes/ hommes)	n.d.	
Indice d'inégalité de genre	0,744	¹
Nombre de sièges au Parlement, rapport femme/homme	0,101	
Taux de mortalité maternelle (le nombre de décès chez les mères pour 100 000 naissances vivantes)	580	
Indice d'inégalité de genre, valeur (mise à jour)	0,734	

Source : calculs du BRDH, 2010

Le déficit dû à l'inégalité est très grave au Congo comme le témoignent les chiffres ci-dessus. En effet, le Congo est classé 126^e des 169 pays disposant de données comparables.

Les pays ayant une distribution inégale de développement humain souffrent également d'une inégalité élevée entre hommes et femmes, et les pays avec une haute inégalité entre les genres souffrent également d'une distribution inégale de développement humain.

Malgré ses richesses, le Congo-Brazzaville affiche des indicateurs de développement humain faibles. Les indicateurs composites de développement humain ont connu un recul important ces dernières années, surtout à partir de la seconde moitié des années 1990.

L'IDH représente une volonté de définition plus large du bien-être et fournit une mesure composite de trois dimensions de base du développement humain : la santé, l'éducation et le revenu. Entre 1980 et 2010, l'IDH du Congo a augmenté de 0,2% par an, passant de 0,462 à 0,489, ce qui place le Congo à la 126^e place des 169 pays disposant de données comparables. L'IDH de l'Afrique subsaharienne (BR) en tant que région est passé de 0,293 en 1980 à 0,389 en 2010, plaçant le Congo en-dessous de la moyenne régionale. Les tendances de l'IDH dressent un tableau important à la fois aux niveaux national et régional et soulignent les écarts très conséquents en matière de bien-être et de potentialités (PNUD, 2010).

Les indicateurs ci-dessus reflètent le faible niveau du développement humain du Congo, ainsi qu'une tendance à la baisse. Une accentuation de la pauvreté tant monétaire qu'humaine, qui se traduit par l'aggravation du degré de privation des populations en ce qui concerne l'accès à ce que procure l'économie dans son ensemble, à l'instruction, au savoir et à la santé.

2.2. Situation socio-économique de la femme.

La dégradation de la situation socio-économique enfonce de plus en plus la femme dans l'extrême pauvreté et renforce sa dépendance vis-à-vis de l'homme. Ce sont, en effet, les mentalités et les comportements qu'ont la majorité des individus quant au rôle respectif de l'homme et de la femme dans la société congolaise. Ce défi ne peut être relevé que grâce à des actions vigoureuses d'information et de plaidoyer de la société dans son ensemble.

2.3. La scolarisation

La scolarisation est théoriquement non discriminatoire et obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans. Mais cette égalité d'accès à l'école pour les filles se traduit par des taux bruts d'admission au CP1 assez faibles pour elles. En 1990, ce taux était de 64,2%, il est descendu à 53,8% en 1995, et à 47,2% en 2002. Cette tendance à la baisse s'explique par la paupérisation des familles, l'insuffisance de motivation des parents à scolariser leurs filles, le déplacement des populations et la fermeture de plusieurs écoles, surtout en zone rurale.

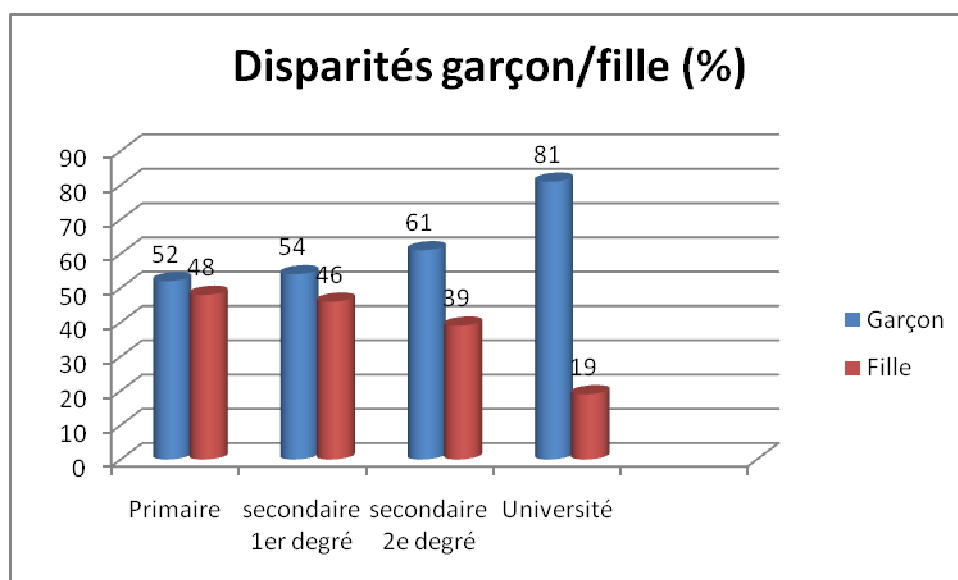
Dans le cycle primaire, l'indice de parité était de 92 filles pour 100 garçons en 1990, de 84 en 1995 et de 93 en 2003. Les taux de redoublement, bien qu'en régression, demeurent élevés : 24,6% au CM2 et 43,4% au CE1 en 1993, et respectivement 11,6% et 29,2% en 2002. La classe de CE1 constitue un véritable goulot d'étranglement surtout pour les filles avec un taux de redoublement de 43,4% en 1993 et 28,8% en 2002. Les abandons précoces se

manifestent avec acuité avant la classe de CE2 surtout pour les filles. En effet, sur 1000 filles (contre 830 en 1993) 244 parviennent au CM2 (contre 303 en 1993).

Dans l'enseignement secondaire général, l'indice de parité qui était, au collège, de 80 filles pour 100 garçons en 1990 est passé à 82 en 1997 pour descendre à 71 en 2002. Au lycée, il était de 35 filles pour 100 garçons en 1991, de 33 en 1995 et de 55 en 2002. Dans l'enseignement secondaire technique, on note une forte concentration des filles dans les collèges d'enseignement technique du fait de l'existence de spécialités « féminines » (secrétariat, puériculture, arts ménagers, auxiliariat, éducatrice maternelle). Au lycée, les filles intègrent progressivement les séries industrielles mais leur pourcentage est encore faible (9% en électronique, 8,3% en électrotechnique et moins de 1% en génie industriel, en construction mécanique et en génie. A l'Université, l'indice de parité était de 22 étudiantes pour 100 étudiants en 1990, de 26 en 1995 et de 19 en 2002. Les indices les plus élevés apparaissent dans les filières Gestion et Secrétariat (32), santé (28), développement rural (24), et les plus faibles dans les filières littéraires (12) administratives (7) et économiques (7).

Le taux brut de scolarisation passe de 83% en 2002 à 92% en 2004, contre un taux brut d'admission (TBA) de 71%, et un taux de survie de 83%. Les effectifs des enseignants ne répondant pas aux besoins du système éducatif, il est souvent fait recours aux enseignants vacataires, souvent sans formation, compromettant à la fois la qualité de la formation et l'efficacité interne et externe du système. En effet, la faiblesse de l'efficacité interne se traduit par des taux d'achèvement aussi faibles, 57,5% au primaire, 20,8% au secondaire 1^{er} degré et 8% au secondaire 2^{ème} degré (Direction des Etudes et de la Planification Scolaire, Tableau de bord 2004).

Graphique 11 : Disparités entre les garçons et les filles



Source : Données de la Direction des Etudes et de la Planification Scolaire, Tableau de bord 2004

Les inégalités dans le système éducatif congolais se traduisent notamment par des fortes disparités entre les filles et les garçons à mesure qu'on avance dans les niveaux d'études. En effet, le pourcentage de filles est de 48 % au primaire, 46 % au secondaire 1^{er} degré et 39 % au secondaire 2^{ème} degré (Ministère de l'enseignement primaire et secondaire,

chargé de l'alphabétisation, Direction des Etudes et la Planification, décembre 2005). Ces pourcentages montrent que, comparé aux garçons, les filles sont moins scolarisées car le rapport fille/garçon est assez faible, notamment au secondaire 2^{ème} degré. De façon générale, les privations liées à l'accès à l'éducation et donc la non scolarisation des filles et des garçons pour nombre de ménages congolais, sont dues en grande partie au manque de moyens financiers comme le révèle d'ailleurs assez clairement l'Enquête Congolaises auprès de Ménages (ECOM 2005) selon laquelle 26,5% des pauvres évoquent cela comme raison de non scolarisation. Or, il existe un lien étroit entre le niveau d'instruction et le secteur d'emploi. En effet, l'éducation et la formation, tant au sens strict du terme (formation initiale, qualifiante, certificative, diplôme, etc.) qu'au sens d'acquisition de compétences (génériques, transversales, complémentaires, etc.), contribuent à réduire les risques de chômage, de marginalisation ou d'exclusion (Conseil Supérieur de L'emploi de France, 2003).

L'Enquête sur l'emploi et le secteur informel au Congo (2009) concernant 3000 ménages dans les deux villes (Brazzaville et Pointe-Noire), montre que près de 90 % des travailleurs qui n'ont pas commencé ou achevé leur scolarité dans le primaire travaillent dans le secteur informel. La proportion des actifs ayant terminé leur scolarité dans le primaire sans compléter le collège est de 83%, et ceux qui ont terminé leur scolarité au collège ne sont que de 58% dans ce cas. Seuls 28% des individus qui ont commencé des études supérieures travaillent dans le secteur informel, cette proportion varie d'une ville à l'autre (22% à Brazzaville contre 42% à Pointe-Noire). Dans la capitale, 65% des travailleurs ayant suivi des études supérieures se trouvent dans le secteur public contre seulement 13 % dans le secteur privé formel (Mathias Kuepie et Christophe J. Nordman , 2011).

2.4. La culture

La situation de la femme congolaise est aussi déplorable que celle des femmes des autres pays en développement. Bien que la République du Congo ait ratifié l'essentiel des conventions internationales prônant le respect des droits de la femme, la condition de celle-ci est encore caractérisée par de nombreuses violations. Les crises que le pays a connues ont accentué cette situation avec les violences sexuelles sur les femmes et les filles, la corvée, des difficultés financières notamment liées à la prise en charge de la famille en l'absence du mari, etc. Les femmes représentent plus de la moitié de la population congolaise et constituent un potentiel important tant au plan économique, social que politique. Mais elles continuent d'être marginalisées par rapport à tout ce qui touche la gestion de la cité, à cause des pesanteurs socioculturelles persistantes. Malgré les bonnes volontés proclamées, beaucoup reste encore à faire pour assurer l'égalité entre les sexes.

La faible représentativité à des postes clés serait d'abord culturelle. En effet, d'après le chef de service du secrétariat du ministère de l'Enseignement primaire et secondaire chargé de l'alphabétisation "*Avant même le collège, la maman souhaite que sa fille l'aide à accomplir les petits travaux ménagers pour l'initier à ses tâches de future femme au foyer*". Les filles sont donc retirées plus tôt de l'école que les garçons et sont de moins en moins nombreuses au collège, au lycée et à l'Université.

La conseillère du Ministre de la promotion de la femme admet que, le Congo, qui a ratifié en 1980 la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, est "*suffisamment avancé en matière de droits, mais reste à mettre en pratique toutes ces lois*". Elle ajoute : "*Celles qui se démarquent des autres et bénéficient de la confiance de*

leur supérieur développent leurs talents et font preuve de professionnalisme dans l'exercice de leurs fonctions." (Marien Nzikou-Massala, 2009)

2.5. Les goulots d'étranglement limitant les progrès dans la promotion de l'équité genre et l'autonomisation des femmes

La politique nationale genre n'existe que depuis 2008 mais, son opérationnalisation souffre de l'absence d'un plan d'action pour sa mise en œuvre :

- L'absence du plan d'action pour la mise en œuvre de la politique nationale genre ne facilite pas la mise en œuvre des interventions visant la réduction des inégalités de genre et l'autonomisation des femmes;

- La dimension genre n'est pas suffisamment prise en compte dans les politiques et programmes sectoriels;

- Les allocations budgétaires dans les différents secteurs ne prennent pas en compte le genre. Ce qui limite les efforts de promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes au seul Ministère de la promotion de la femme;

- L'absence d'évaluation du coût des besoins pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Le pays ne dispose pas d'une stratégie d'autonomisation économique des femmes qui fixe de façon claire les objectifs, les cibles, les domaines d'actions, les interventions ainsi que les ressources à mettre en œuvre pour réaliser cet objectif

- Plus de la moitié des femmes sont pauvres.

- Les femmes exercent dans le secteur informel dans l'agriculture, le commerce en détail, etc.

Malgré la légitimation de la politique d'égalité et d'équité de genre par la constitution, la représentativité des femmes dans les instances de prise de décision se heurte à l'absence d'arrangement institutionnel permettant la mise en œuvre de cette disposition constitutionnelle.

- L'absence de loi portant sur la représentativité des femmes à des fonctions électives, politiques et administratives ;

- La persistance des pesanteurs culturelles ;

Un contexte de planification peu sensible au genre et ne disposant pas des données désagrégées utiles à la prise de décision (Rapport sur les OMD 2010)

3. Acquis des femmes pour le développement du marché du travail

3.1. Accès des femmes à de hautes fonctions

Au Congo Brazzaville, les femmes peinent à être appréciées à leur juste valeur. Depuis l'indépendance, elles ont toujours été faiblement représentées dans les institutions et les

postes à responsabilités. L'actuel gouvernement compte 5 femmes sur 37 ministres. Elles sont huit sur 137 députés et sept sur 66 sénateurs. Selon la directrice au Ministère de la Promotion de la femme, les patronnes d'entreprise ou directrices générales ne seraient par ailleurs qu'une dizaine, secteurs privé et public confondus. Cette situation témoigne d'une ouverture et les efforts peuvent encore se faire dans ce domaine.

3.2. Accent sur l'égalité des sexes

À force de ténacité, certaines parviennent à vaincre au moins en partie les préjugés qui les pénalisent dans leurs familles, à l'école ou au travail. Quelques unes obtiennent des postes à responsabilités, plus facilement dans les secteurs de la santé, de l'enseignement, de la restauration et de l'hôtellerie. À l'image de la gouvernante de l'hôtel Léon à Brazzaville, sociologue, écrivaine qui explique que "*pour gérer les hommes il faut être derrière eux toujours au quotidien. Car leur laisser seuls, signifie que rien ne se fera. En effet, montre-t-elle, il y a un temps où il faut jouer la dame de fer et un autre où il faut être souple.*"

Pour faire bloc face aux hommes qui les stigmatisent encore, certaines femmes participent régulièrement à des ateliers sur le leadership, organisés notamment par les autorités. La présidente exécutive de l'ONG congolaise Azur développement, propose des formations pour les femmes rurales. En effet *Chaque année, l'ONG forme une trentaine d'entre elles au leadership et à l'utilisation des nouvelles technologies, des armes qui leur permettent de s'épanouir.* Grâce à une de ces formations, une femme a appris à maîtriser l'outil informatique et est devenue gestionnaire d'un cybercafé, une responsabilité jusque-là plutôt réservée aux hommes.

Un petit début pour les Congolaises, bien décidées à montrer à ceux qui en doutent encore que leur pays ne peut se passer des compétences de plus de 52 % de sa population. Il reste cependant du chemin à faire pour atteindre par exemple le Rwanda où les femmes sont actuellement majoritaires au Parlement.

Le directeur de publication du *Manager*, un journal où quatre des six employés sont des femmes, se réjouit ainsi de leur apport pour son entreprise : "*C'est grâce à elles que le journal a connu un essor. Elles ont bâti un bon plan marketing pendant que les hommes semblaient moins préoccupés par la question. Quand on intéresse les femmes à quelque chose, elles le font avec leur cœur.*"

3.3. Les lois et règlements

De nombreuses lois et de nombreux décrets, arrêtés et circulaires ont été publiés pour renforcer et clarifier les dispositions juridiques relatives au respect des droits de l'homme et des Peuples. Ils ont trait notamment à l'enfance, à la situation de la femme congolaise, aux handicapés et aux minorités nationales.

3.3.1. Les domaines d'intervention

Les domaines d'intervention concernent les droits civils et politiques, des droits économiques et sociaux.

3.3.1.1. Les droits civils et politiques

a) Le principe de la non-discrimination (article 2 de la CADHP)

L'article 8 de la Constitution du 20 janvier 2002 énonce : « Tous les citoyens sont égaux devant la loi. Est interdite toute discrimination fondée sur l'origine, la situation sociale ou matérielle, l'appartenance raciale, ethnique ou départementale, le sexe, l'instruction, la langue, la religion, la philosophie ou le lieu de résidence, sous réserve des articles 68 et 69. La femme a les mêmes droits que l'homme. La loi garantit et assure sa protection et sa représentativité à toutes les fonctions politiques, électives et administratives ».

Le premier paragraphe de l'article 25 de la Charte des Droits et Libertés adoptée le 29 mai 1991 à la Conférence Nationale Souveraine, spécifie le cas particulier de l'enfant congolais : « Tout enfant, sans discrimination aucune fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'origine nationale sociale, la fortune ou la naissance a droit, de la part de sa famille, de la société et de l'Etat, aux mesures de protection qu'exige sa condition de mineur ».

b) Le droit à l'égalité (article 3 de la CADHP)

Il en est fait mention à l'article 1^{er} de la Charte de l'Unité Nationale : « Tous les êtres humains naissent libres et égaux en droit. Ils ont droit, sans distinction, à la même dignité et une égale protection de la loi ».

Le premier alinéa de l'article 8 de la Constitution du 20 janvier 2002, dispose ainsi à ce sujet : « Tous les citoyens sont égaux devant la loi ».

Au sortir de la Conférence Nationale Souveraine, la loi suprême de la République du Congo, adoptée au référendum du 15 mars 1992, consacrait l'égalité des citoyens, en son article 11 : « L'Etat assure l'égalité des citoyens devant la loi, sans discrimination d'origine, de situation sociale et matérielle, d'appartenance raciale, ethnique et régionale, de sexe, d'instruction, de langue, d'attitude vis-à-vis de la religion et de la philosophie, du lieu de résidence. Il respecte tous les droits et libertés dans les limites compatibles avec l'ordre public et les bonnes mœurs etc. ». La loi n°19-99 du 15 août 1999 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n°022-92 du 20 août 1992 portant organisation du pouvoir judiciaire dispose en son article 2 : « Les citoyens congolais sont égaux devant la loi et devant les juridictions. Ils peuvent agir et se défendre eux-mêmes verbalement ou sur mémoire devant toutes les juridictions à l'exception de la Cour Suprême. La Justice est garante à toutes les instances. Toutefois, à la fin du procès, le jugement met les frais à la charge des parties qui succombent solidairement ou à proportion de la gravité de leurs condamnations respectives » (Ministère de la Justice et des Droits Humains 2006).

3.3.1.2. Les droits économiques et socioculturels

a) Le droit au travail et à la sécurité (article 15 de la CADHP)

Prévue aux articles 21, 26 et 28 de la constitution du 20 janvier 2002, cette exigence est ainsi libellée : « L'Etat reconnaît à tous les citoyens, le droit au travail et doit créer les conditions qui rendent effective la jouissance de ce droit (article 24) ». « Toute personne a droit au repos et aux loisirs, notamment à une limitation de la durée de travail et à des congés périodiques ainsi qu'à la rémunération des jours fériés dans les conditions déterminées par la loi (article 28) ».

La Charte des Droits et Liberté dispose : « Toute personne a le droit au travail, à des conditions satisfaisantes de travail, à la formation professionnelle et à la protection contre le chômage. Tous les travailleurs ont droit sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal. Quiconque travaille a droit à une rémunération équitable et satisfaisante lui assurant, ainsi qu'à sa famille, une existence conforme à sa dignité humaine et complétée, s'il y a lieu, par tous autres moyens de protection sociale ».

La République du Congo a ratifié en 1983, le Pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels. A l'article 6 du Pacte, il est énoncé : « Les Etats parties au présent Pacte reconnaissent le droit au travail qui comprend le droit qu'à la personne d'obtenir la possibilité de gagner sa vie par un travail librement choisi ou accepté, et prendront des mesures appropriées pour sauvegarder ce droit ». (République du Congo, avril 2010)

4. Perspectives des femmes sur le marché du travail

Depuis quelques années, en Afrique comme ailleurs dans les pays du Sud, et plus particulièrement au Congo-Brazzaville, l'attention accordée au secteur informel dans le processus de développement s'affirme de plus en plus et progressivement. Les approches, les réflexions sur la façon dont on doit reformuler les stratégies de développement nécessitent qu'on attribue au secteur informel un rôle majeur dans la marche vers le développement. Il est aujourd'hui admis que ce secteur est fonctionnel et joue un grand rôle dans l'équilibre social, la survie des populations pauvres, de plus en plus malmenées par les frasques de la mondialisation non maîtrisée, des programmes d'ajustement structurel.

Il s'agit donc pour ce secteur d'être redynamisé afin de faciliter et de contribuer à améliorer l'efficacité organisationnelle de ses processus productifs et, surtout, de rationaliser les potentialités de son développement. Un grand pas a déjà été fait, celui de mettre en place un cadre légal et réglementaire. Et maintenant, comme le suggère Gaufray et Maldonado (1997), il s'agit de :

- transférer progressivement l'appui des ONG aux microentreprises (surtout celles tenues par les femmes) et à des organismes ou associations professionnelles;
- amener les ONG à respecter des cahiers de charges détaillés afin d'éviter la multiplication des structures d'intervention peu adaptées;
- favoriser le financement de proximité et encourager la formation de fédérations de tontines et mutuelles sectorielles d'épargne assurant la caution de crédits bancaires;
- encourager la représentation de ces fédérations dans les chambres syndicales;
- Encourager une autonomie de gestion par rapport à l'État par l'appui du secteur informel congolais. Cet appui est sans aucun doute nécessaire, mais il ne doit aucunement, être défini comme une fin en soi car, le secteur informel, tout en aidant à la création de richesses au sein des populations pauvres, ne garantit pas souvent le bien-être de ces mêmes populations. C'est pourquoi, il est important de ne point laisser les populations pauvres, s'« enfermer » dans ce « type de réponse universelle à la crise », qu'est la débrouillardise (Appolinaire Attant Ngouari, 2005).

Conclusion et recommandations

La situation de la femme sur le marché du travail au Congo n'est pas bonne. En effet, les femmes sont sous représentées dans le secteur formel public (33% des femmes en 2003) comme privé, le secteur où les emplois sont plus stables. Par contre, le secteur informel où les femmes sont beaucoup plus présentes, se caractérise par l'instabilité et la précarité des emplois. La sous représentativité des femmes sur le marché du travail au Congo est due à l'inégalité des sexes et, ce avant d'arriver sur le marché du travail. En effet, il existe un lien étroit entre le niveau d'instruction et le secteur d'emploi. Or, le nombre des filles décroît de l'école primaire (48%) à l'université (19%). Ce qui montre que déjà à la base, très peu de femmes se présentent sur le marché du travail. Cette sous représentativité s'explique aussi par la culture locale qui est dans une logique où la femme est faite pour gérer le foyer.

Un certain nombre de mesures ont été prises pour résoudre ce problème parmi lesquelles l'adoption d'un arsenal de lois dont la mise en application pourrait changer le rapport hommes femmes sur le marché du travail. Ainsi, les recommandations suivantes pourraient aider les décideurs dans ce sens.

Afin de résoudre non seulement le problème, mais aussi sa cause, il convient que les autorités publiques, à travers le Ministère de l'enseignement primaire et secondaire, puissent mettre en place des mesures incitatives afin que les parents puissent inscrire leurs filles à l'école. Des mesures pour assurer la continuité dans le temps et dans les classes supérieures la présence des filles. Il convient de sensibiliser la population sur l'importance des études afin de briser les pesanteurs qui empêchent l'accès des filles et des femmes à l'instruction et à la formation professionnelle. Il y a une ribambelle de lois qui ont été votées et des conventions internationales signées par l'Etat congolais, il convient de les respecter et de les mettre en pratique pour le bien être des Congolaises.

La politique nationale de la promotion de la femme adoptée en 1999 a identifié quatre domaines prioritaires à savoir :

- Développer le potentiel économique de la femme
- améliorer les conditions et le cadre de vie de la femme
- promouvoir et protéger les droits de la femme et de la jeune fille
- améliorer les capacités d'intervention et de management des mécanismes chargés de la promotion de la femme

Le Gouvernement de la République doit:

- Faire de la promotion du genre et de l'autonomisation de la femme un objectif politique majeur
- rendre opérationnel la Politique Nationale Genre.

L'ampleur et la complexité grandissante de l'économie informelle, dans la vie économique et sociale des communautés de populations vivant dans la précarité, en particulier les femmes, exigent une nouvelle approche, beaucoup plus novatrice pour éviter aux populations concernées d'être toujours ancrées dans une forme d'« économie de la

débrouillardise », au profit d'une forme d'économie qui intègre de façon contextuelle, les dynamiques sociales traditionnelles et modernes.

Bibliographie

- Attant Ngouari A., 2005, économie informelle et pratiques populaires au Congo-Brazzaville : État des lieux et perspectives Série : Comparaisons internationales n°. 24 ISBN : 2-89251-260-3
- Centre National de la Statistique et des Etudes Economiques (CNSEE), 1996, Le Congo en quelques chiffres. Brazzaville
- CNSEE, 2011, Principaux indicateurs du marché du travail au Congo. Brazzaville
- Diata, H. 1994, Etude sur la promotion du secteur informel en République du Congo, BIT, novembre
- Direction Générale de la Promotion de la Femme, 2002, Enquête sur la participation de la femme congolaise au développement, Brazzaville
- Enquête Démographique Sante, 2005.
- Estimations Enquête sur la Consommation des Ménages, 2004
- Gaufryau B, 1997, « Secteur informel : fonctions macro-économiques et politiques gouvernementales » : le cas du Congo, Genève
- Loumouamou D. ; Mizele A. Madzouka J. ; Ngoma JM, 1992, La fécondité des adolescents en République du Congo CRDI/DGRST Brazzaville.
- Kuepie M. et Nordman C. J, 2011, Education et marché de travail à Brazzaville et à Pointe-Noire (Congo-Brazzaville). Document de travail DT/2011-11 www.dial.prd.fr
- Maldonado C. et Gaufryau B., 2001, *L'économie informelle en Afrique francophone*. Structure dynamiques et politiques, Genève, Bureau international du travail, 504 p. www.ilo.org/public/french/employment/ent/papers/congo.htm
- Massamba H., Bitemo M., Nkouika-DinghanI-Nkita, 2002, Enquête sur la participation de la femme au développement, MPFRAPF, août, Brazzaville
- Ministère de la Fonction Publique, des Réformes Administratives et de la Promotion de la Femme, 1999, Document de cadrage des travaux préparatoires des journées nationales de réflexion sur l'administration publique, Brazzaville
- Ministère de la Justice et des Droits Humains, 2006, Rapport Initial et Cumule de la République du Congo
- Notten G., Makosso B. Mpoue A., 2008, La pauvreté multidimensionnelle des enfants et des femmes en République du Congo

-Nzikou-Massala M., 2009, Congo Brazzaville : Des femmes leaders, c'est possible !
<http://syfia.over-blog.com/article-congo-brazzaville-des-femmes-leaders-c-est-possible--40130095.html>

-PNUD CONGO, 2002, Rapport national sur le développement humain en situation de post conflit; guerre et après? Brazzaville, PNUD République du Congo.

-Rapport National sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement, 2004 – République du Congo

-Republique du Congo et Programme des Nations Unies pour le Développement, 2005, « gouvernance, cohésion sociale et développement humain durable en republique du congo » PNUD. Brazzaville

- République du Congo, avril 2010, rapport national des progrès vers l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement

- République du Congo, 2010, rapport national des progrès vers l'atteinte des objectifs du millénaire pour le développement. Avril Brazzaville

-République du Congo, 2010, Profil de pays et indicateurs de développement humain
<http://hdrstats.undp.org/fr/pays/profils/COG.html>

-Samir Gharbi, 2007, Les femmes dans le monde du travail <http://www.jeuneafrique.com/>

Article/LIN20057lesfeliavar0/

Annexe

Données statistiques

Principaux indicateurs du marché du travail au Congo - Taux de chômage (%)

	Brazzaville	Pointe Noire	Urbain Congo
<i>Autres indicateurs du marché du travail (%)</i>			
Taux d'informalité	67,0	84,8	73,7
Taux de salarisation	50,9	50,2	50,6
Taux de pluriactivité	3,7	4,2	3,9
Ratio emploi/population (%)	45,8	53,6	48,4
% femme salariée dans le Sec. Non agricole	0,1	0,1	0,1
Emploi vulnérable (%)	31,4	30,5	31,1
Actif avec contrat (%)	37,1	32,9	35,5
<i>Répartition des emplois par secteur institutionnel (%)</i>			
Public et para public	30,8	12,4	23,9
Secteur privé formel	2,2	2,8	2,4

	Brazzaville	Pointe Noire	Urbain Congo
Secteur informel agricole	3,4	3,8	3,5
Secteur informel non agricole	63,6	81,0	70,2
<i>Conditions de travail des travailleurs dépendants</i>			
Durée hebdomadaire de travail (en heures)			
Rémunération mensuelle moyenne (FCFA)	100 784	102 955	101 586
Rémunération horaire moyenne (FCFA)	579	536	563
<i>Répartition des emplois par catégorie socioprofessionnelle (%)</i>			
Cadres	27,6	13,4	22,3
Employés, ouvriers	26,5	36,8	30,4
Manœuvres	5,7	11,4	7,9
Travailleurs indépendants	32,1	28,7	30,8
Aides familiaux	8,0	9,7	8,7
<i>Répartition des emplois par secteur d'activité (%)</i>			
Secteur primaire	3,7	4,5	4,0
Industrie	16,7	25,7	20,1
Commerce	24,7	24,3	24,6
Services hors commerce	54,9	45,5	51,3

CNSEE 2011

Tableau 12 : La démographie de l'emploi au Congo de 1985 à 1994

Année	Population totale	Population active	Population occupé	Chômeurs	Taux de chômage
1985	1940000	1096000	1088160	8 000	0,7
1986	2000000	1134197	1117697	16 500	1,5
1987	2070000	1173553	1149553	24 000	2
1988	2130000	1214274	1187274	28000	2,3
1989	2200000	1256410	1126410	130000	10,3
1990	2280000	1305050	1137050	168000	12,9
1991	2350000	1357360	1141360	216000	15,9
1992	2430000	1412328	1132328	280000	19,8
1993	2510000	1470172	1107203	362969	24,7
1994	2580000	1521931	1051531	480400	30,9

Source : Données de CNSEE 1996

Tableau 14 : Répartition des effectifs de la fonction publique selon le genre en 1994

	Hommes	Femmes	Total
Effectifs	36 849	19 134	55 983
%	65,9	34,1	100

Source : Données du Ministère de la Fonction Publique, des Réformes Administratives et de la Promotion de la Femme 1999. Brazzaville

Tableau : Evolution du taux d'informalité de l'emploi de 1985 à 1994

	1985	1992	1994
Actifs occupés dans le secteur moderne (en%)	14,43	11,87	10,53
Actifs occupés dans le secteur informel (en%)	85,57	88,13	89,47
Total	100	100	100

Sources : Données du CNSEE, Rapport Social du Congo (1996) et cadre Macroéconomique (1999, 2000)

Tableau : Répartition des agents de la fonction publique selon la catégorie et le sexe en 2003

catégorie indiciaire	homme		Femme	
	Nombre	%	Nombre	%
1	14145	38,5	2518	13,9
2	18038	49,2	12619	69,7
3	4157	11,3	1797	15,5
ND	377	1,0	171	0,9
Total	36717	67,0	18105	33,0

Source : République du Congo, 2004